



CONSEIL DE LA MRC du Fjord-du-Saguenay



Résumé

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay du 14 janvier qui s'est tenue à Saint-Honoré

Aménagement du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :
 - Municipalité de Saint-Fulgence / Approbation des règlements 2024-03, 2024-04 et 2024-05.
- Il est convenu de proposer au gouvernement du Québec de modifier le décret 760-97 pour prolonger les Journées de la culture sur une période d'un mois, permettant ainsi une meilleure synergie entre les acteurs culturels, éducatifs et communautaires, et assurant un rayonnement accru de la culture dans toutes les régions du Québec.
- Le conseil autorise l'utilisation de l'article 938 du Code municipal du Québec pour l'octroi d'un contrat à la compagnie Solutions Strateolab inc. pour un montant de 492 535 \$ pour l'élaboration, la conception numérique, l'hébergement et le maintien d'un circuit patrimonial numérique avec réalité augmentée, lequel contrat devra notamment comprendre les termes de l'offre de services et le devis technique présenté au conseil. L'octroi du contrat sera conditionnel à l'acceptation de la subvention demandée dans le cadre du volet 3 du programme *Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise* du ministère de la Culture et des Communications.
- La nouvelle Politique culturelle de la MRC du Fjord-du-Saguenay est adoptée. Un montant de 188 250 \$ pour sa mise en œuvre soit un montant de 62 750 \$ par année pour les années 2025, 2026 et 2027.

Sécurité publique

- Le conseil accepte de transmettre la compilation des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay demandera au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :
 - De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.
- Il est recommandé aux municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay, à l'exception de la Municipalité de Larouche, d'adopter le projet de règlement omnibus tel que présenté au conseil.
- Le conseil approuve le transfert de deux postes d'agents à horaire variable du poste principal de la MRC du Fjord-du-Saguenay vers le poste auxiliaire.
- Il est convenu de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :
 - D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent.

Gestion des matières résiduelles

- Le conseil adopte le règlement numéro 25-504 modifiant le règlement no 20-421 sur la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles provenant des unités d'occupation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de modifier le nombre de bacs roulants de déchets permis par unité d'occupation résidentielle.
- Un avis de motion est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement modifiant le règlement numéro 20-421 sur la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles provenant des unités d'occupation résidentielle, commerciale et institutionnelle sur le territoire de la MRC du Fjord-Du-Saguenay.
- Une bonification des coûts prévus à l'entente signée de 150 000 \$ concernant la construction de l'écocentre de Saint-Honoré est autorisée.

Terres publiques intramunicipales

- Le calendrier et le processus d'élaboration du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2025-2026 sur les terres publiques intramunicipales sont adoptés.
- Le conseil adopte la version révisée du document « Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales - Critères visant à soutenir financièrement des projets de mise en valeur sur les terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay ». Un appel de projets se déroulera du 17 janvier au 10 mars 2025.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay autorise la vente à M. François Clément et M^{me} Laurence Olive, 126, 2^e chemin du Bras-du-Nord, Saint-David-de-Falardeau (Québec) G0V 1C0, d'un terrain situé sur une partie de la parcelle 1, lot 49, rang II Est, de l'arpentage primitif du canton de Falardeau (une partie des lots 5 913 810 et 5 913 812, au cadastre), secteur de la Rivière Bras-du-Nord, dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, d'une superficie à être déterminée après arpentage (plus ou moins 553 mètres carrés) à titre de complément d'établissement (consolidation du terrain privé du demandeur), pour un montant de 3,58 \$ le mètre carré, taxes et frais en sus.
- Il est convenu de demander au gouvernement du Québec de reconduire les programmes d'aide financière pour la réalisation de travaux sylvicoles sur les TPI.

Territoires non organisés

- Les élus de la MRC conviennent de demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Forêt et à la ministre des Affaires municipales :
 - Des assouplissements législatifs permettant à la MRC de faire des travaux ou d'octroyer de l'aide financière pour des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des chemins multiusages;
 - Que la MRC participe à un projet pilote de gestion des chemins multiusages sur son territoire;
 - Et qu'une rencontre soit planifiée entre la MRC, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et le ministère des Affaires municipales pour discuter du dossier.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Organisme	Projet	Aide recommandée
Municipalité de Saint-Fulgence	Étude milieux humides - Création d'un Écoparc Agro-Industriel	20 363 \$
Municipalité de Rivière-Éternité	Système de climatisation pour le centre communautaire	36 000 \$
Municipalité de Saint-Fulgence	Projet génératrice pour les bâtiments Hôtel de Ville et prise pour le bâtiment de service aux sinistrés	11 000 \$
	Total	67 363 \$

- Un délai jusqu'au 31 décembre 2025 est accordé à la Municipalité de Saint-Fulgence pour le projet « Élargissement du chemin du lac Roger » et la présentation d'un rapport d'activité, étant entendu que tous les autres éléments prévus à l'entente restent les mêmes.
- Le conseil accepte de modifier la décision concernant la SDASJ dans la résolution C-24-04-140 tel que recommandé par le comité administratif de la MRC, soit d'octroyer une aide financière maximale de 100 000 \$ pour l'un ou l'autre des projets suivants, en fonction des réponses que l'organisme recevra des demandes d'aide financière en cours concernant les refuges et des options de financement pour l'acquisition de la dameuse :

Projet	Coût total	Aide
Acquisition d'une dameuse pour le Mont-Édouard	575 000 \$	100 000 \$
Aménagement de 8 refuges	466 230 \$	100 000 \$

- Une aide supplémentaire de 38 080 \$ est octroyée à la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau pour la réalisation de son projet « Éclairage du site événementiel » tel que défini ci-après :

Organisme	Projet	Aide recommandée finale
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Éclairage du site événementiel avec installation d'une entrée électrique de 600V	92 804 \$

Gestion foncière / Sable et gravier

- Le conseil accepte de vendre les terrains suivants à :

- M. Charles Villeneuve, 391, rang Saint-François, Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0, un terrain situé sur une partie non divisée, de l'arpentage primitif du canton de Saint-Germains (une partie non divisée, au cadastre), secteur du Grand lac Saint-Germains, dans la municipalité de Saint-Fulgence, d'une superficie à être déterminée après arpentage (plus ou moins 4 000 mètres carrés), pour un montant de 9,01 \$ le mètre carré, taxes et frais en sus.
- M. Jean-Claude Gilbert, 1141, rue Vimy, Chicoutimi (Québec) G7G 5H6, un terrain situé sur une partie non divisée de l'arpentage primitif du canton de Saint-Germains (une partie non divisée, au cadastre), secteur du Grand lac Saint-Germains, dans la municipalité de Saint-Fulgence, d'une superficie à être déterminée après arpentage (plus ou moins 4 000 mètres carrés), pour un montant de 9,01 \$ le mètre carré, taxes et frais en sus.
- M. Patrice Lavoie, 577, rue Louis-Hémon, Chicoutimi (Québec) G7H 3W2, un terrain situé sur une partie non divisée de l'arpentage primitif du canton de Saint-Germains (partie non divisée, au cadastre), secteur du Grand lac Saint-Germains, dans la municipalité de Saint-Fulgence, d'une superficie à être déterminée après arpentage (plus ou moins 4 000 mètres carrés), pour un montant de 9,01 \$ le mètre carré, taxes et frais en sus.
- M. Steve Gagnon, 172, rue Johanna, Chicoutimi (Québec) G7G 5J4, un terrain situé sur une partie non divisée de l'arpentage primitif du canton de Saint-Germains (partie non divisée, au cadastre), secteur du Grand lac Saint-Germains, dans la municipalité de Saint-Fulgence, d'une superficie à être déterminée après arpentage (plus ou moins 4 000 mètres carrés), pour un montant de 9,01 \$ le mètre carré, taxes et frais en sus.
- M. Yannick Tremblay, 66, rue de l'Anse-aux-Foins, Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0, un terrain situé sur une partie non divisée de l'arpentage primitif du canton de Saint-Germains (une partie non divisée, au cadastre), secteur du Grand lac Saint-Germains, municipalité de Saint-Fulgence, d'une superficie à être déterminée après arpentage (plus ou moins 4 000 mètres carrés), pour un montant de 9,01 \$ le mètre carré, taxes et frais en sus.
- M^{me} Lina Côté, 1, rue du Cap, Chicoutimi (Québec) G7G 3N5, un terrain situé sur le lot 14, rang J, de l'arpentage primitif du canton de Saint-Germains (Lot 6 089 093, au cadastre), secteur du Grand lac Saint-Germains, dans la municipalité de Saint-Fulgence, d'une superficie de 4 040 mètres carrés, pour un montant de 36 400 \$, taxes et frais en sus.

Développement économique

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors de la réunion du 10 décembre 2024 est entériné.

- Le conseil accepte l'offre de crédit variable à l'investissement selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay est autorisée à déposer une demande auprès du FLI pour obtenir le montant maximal pour bonifier l'enveloppe disponible au FLI.

Divers

- Il est convenu que le coordonnateur à l'aménagement du territoire soit désigné pour siéger au conseil d'administration de L'AGIR pour un mandat de 1 an ou de 2 ans, celui étant à déterminer selon les règlements généraux de l'organisme.
- Une entente avec Hydro-Québec sera signée afin d'obtenir le financement et de procéder à l'installation de 4 bornes de recharge électrique en même temps que les travaux pour l'installation de la génératrice.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay confirme sa participation financière à la Conférence régionale des préfets du Saguenay - Lac-Saint-Jean pour la réalisation du mandat de cartographie des énergies renouvelables sur l'ensemble de la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean pour un montant maximal de 15 000 \$, représentant le un cinquième du montant total pour la réalisation du mandat.
- Le conseil autorise que la MRC utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la MRC conclue une entente avec la FQM.+
- Le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont autorisés à signer l'Entente intermunicipale d'entraide en traitement de l'eau potable et des eaux usées.
- Le conseil accepte la recommandation du comité administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant les demandes reçues dans le Programme de dons et commandites ci-dessous :

Organisme	Projet	Volet	Aide recommandée
Maisons des soins palliatifs	Les fonds amassés permettront la continuation des activités offertes par l'organisme et l'élargissement de la portée.	Don	25 000 \$
Diffusion Saguenay	Spectacle immersif 2025 : Fjord - Un voyage entre réel et imaginaire. Produit touristique proposant une expérience immersive qui amène le client dans l'univers du Fjord du Saguenay.	Commandite	30 000 \$

- La MRC appui l'organisme l'AIDE-TIC afin d'obtenir une participation financière auprès du gouvernement du Québec pour réaliser le projet de déploiement de quatre (4) tours de télécommunication pour assurer la couverture cellulaire LTE sur la route 172. Advenant la réalisation du projet, la MRC octroiera à l'organisme une contribution financière pour un montant maximal de cent vingt mille dollars (120 000 \$) et que le montant soit pris à même le budget du Fonds de développement Péribonka IV conditionnellement à la participation des autres partenaires.
- Le conseil des maires appui la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour le dépôt d'un projet au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques - volet 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour le projet du méandre de la rivière Saint-Jean.

Marie-Pier Boudreault